

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 9 OCTOBRE 2018

Procès-verbal de la séance extraordinaire tenue par le Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion le 9 octobre 2018 à 19 h 15, au lieu ordinaire, conformément à la Loi sur les cités et villes.

Présences :

Les conseillères M^{mes} Josée Clément, Jasmine Sharma et Céline Chartier ainsi que les conseillers MM. François Séguin, Gabriel Parent, Paul M. Normand et Paul Dumoulin formant le quorum du Conseil sous la présidence du maire M. Guy Pilon.

Absence motivée :

La conseillère M^{me} Diane Morin.

Sont également présents :

Le directeur général par intérim M. Marco Pilon et le greffier M. Jean St-Antoine agissant à titre de secrétaire de l'assemblée.

18-10-888 Adoption de l'ordre du jour

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE l'ordre du jour de la séance extraordinaire du Conseil de la Ville de Vaudreuil-Dorion du 9 octobre 2018 soit et il est, par les présentes, adopté comme suit :

Minute de réflexion

Présences

1. Adoption de l'ordre du jour
2. PIIA / 3030, rue du Plateau / Construction de deux bâtiments industriels / Lot 6 048 705 / Zone I3-832 / CCU n° 18-08-185
3. Usage conditionnel / 3030, rue du Plateau / Industrie para-industrielle (I3) / Lot 6 048 705 / Zone I3-832 / CCU n° 18-08-186
4. Dérogation mineure / 3030, rue du Plateau / Revêtement extérieur, hauteur d'un bâtiment et espaces de chargement et déchargement / Lot 6 048 705 / Zone I3-832 / CCU n° 18-08-187
5. Adoption / Règlement n° 1763 / Ententes relatives aux travaux municipaux
6. Ouverture d'un registre / 15, rue Louise-Josephite / Autorisation
7. Période de questions
8. Levée de la séance

« ADOPTÉE »

18-10-889 PIIA / 3030, rue du Plateau / Construction de deux bâtiments industriels / Lot 6 048 705 / Zone I3-832 / CCU n° 18-08-185

CONSIDÉRANT la recommandation n° 18-08-185 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 14 août 2018;

CONSIDÉRANT l'analyse du Comité à l'égard de la conformité aux objectifs du PIIA;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 2.2.2 du Règlement n° 1277, le Conseil, à la suite de la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme, approuve ou non un projet compris dans un PIIA;

Il est

PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément

APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit accepté, à l'égard de l'immeuble sis au 3030, rue du Plateau, le projet de modification et de construction, le tout conformément aux plans suivants :

- plan d'implantation préparé par M. François Houle, arpenteur-géomètre, dossier 44808-4;
- « Plan d'ensemble aménagement proposé » F1414114-001, UR01-02;
- « Projet de nouveau bâtiment – 3030, du Plateau », feuillets A-002, A-005, A-006, A-007 et A-008, préparés par la firme Linea Architecture, scellés par M. Renato Sante Silvestri, architecte et déposés en date du 8 juin 2018;
- « Nouveau bâtiment (temporaire) recouvert de polythène », réf : ROXB-D2010.

« ADOPTÉE »

18-10-890 Usage conditionnel / 3030, rue du Plateau / Industrie para-industrielle (I3) / Lot 6 048 705 / Zone I3-832 / CCU n° 18-08-186

CONSIDÉRANT une demande de modification d'usage conditionnel à l'égard de l'immeuble sis au 3030, rue du Plateau;

CONSIDÉRANT la recommandation n° 18-08-186 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 14 août 2018;

CONSIDÉRANT l'avis affiché à l'hôtel de ville et publié sur le site Internet de la Ville le 21 septembre 2018;

CONSIDÉRANT que les personnes intéressées ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil relativement à cette demande de modification d'usage conditionnel;

Il est

PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin

APPUYÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément

ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit accepté, à l'égard de l'immeuble sis au 3030, rue du Plateau, le projet de modification d'usage conditionnel, le tout conformément aux plans suivants :

- plan d'implantation préparé par M. François Houle, arpenteur-géomètre, dossier 44808-4;
- « Plan d'ensemble aménagement proposé » F1414114-001, UR01-02;
- « Projet de nouveau bâtiment – 3030, du Plateau », feuillets A-002, A-005, A-006, A-007 et A-008, préparés par la firme Linea Architecture, scellés par M. Renato Sante Silvestri, architecte et déposés en date du 8 juin 2018;
- « Nouveau bâtiment (temporaire) recouvert de polythène », réf : ROXB-D2010.

« ADOPTÉE »

18-10-891 Dérogation mineure / 3030, rue du Plateau / Revêtement extérieur, hauteur d'un bâtiment et espaces de chargement et déchargement / Lot 6 048 705 / Zone I3-832 / CCU n° 18-08-187

CONSIDÉRANT une demande de dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 3030, rue du Plateau;

CONSIDÉRANT la recommandation n° 18-08-187 formulée par le Comité consultatif d'urbanisme lors d'une réunion tenue le 14 août 2018;

CONSIDÉRANT l'avis affiché à l'hôtel de ville et publié sur le site Internet de la Ville le 21 septembre 2018;

CONSIDÉRANT que les personnes intéressées ont maintenant l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil relativement à cette demande de dérogation mineure;

Il est
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit acceptée une dérogation mineure à l'égard de l'immeuble sis au 3030, rue du Plateau, afin d'autoriser :

- le polythène à titre de revêtement extérieur d'un bâtiment accessoire en dérogation à l'article 2.1.9.3 du Règlement de zonage n° 1275 qui ne le permet pas;
- la présence d'un bâtiment de trois étages possédant une hauteur maximale de 21 mètres en dérogation à l'article 1.7.8.2.2, 3^e alinéa du Règlement de zonage n° 1275 qui permet une hauteur maximale de 13,5 mètres;
- que des espaces de chargement/déchargement (portes de garage) soient situés en cour avant en dérogation à l'article 2.2.16.3.1.1 du Règlement de zonage n° 1275 qui ne le permet pas.

« ADOPTÉE »

18-10-892 Adoption / Règlement n° 1763 / Ententes relatives aux travaux municipaux

CONSIDÉRANT que la Ville a adopté à une séance tenue le 2 octobre 2018 le projet de règlement n° 1763;

CONSIDÉRANT qu'une assemblée publique de consultation a été tenue sur ce projet le 9 octobre 2018 à 19 h;

Il est
PROPOSÉ PAR la conseillère Madame Céline Chartier
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Josée Clément
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE soit adopté le Règlement n° 1763 intitulé :

« Règlement sur les ententes relatives aux travaux municipaux ».

« ADOPTÉE »

18-10-893 Ouverture d'un registre / 15, rue Louise-Josephite / Autorisation

CONSIDÉRANT que la Ville a pris acte du dépôt de la demande de registre pour le PPCMOI à l'égard de la propriété sise au 15, rue Louise-Josephite à la séance ordinaire tenue le 2 octobre 2018;

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur Gabriel Parent
APPUYÉ PAR la conseillère Madame Jasmine Sharma
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QUE le processus d'approbation du PPCMOI pour l'immeuble sis au 15, rue Louise-Josephite suive son cours et que le greffier publie les avis requis pour la tenue du registre.

« ADOPTÉE »

18-10-894 Période de questions

Les personnes présentes ont l'occasion de se faire entendre par les membres du Conseil.

18-10-895 Levée de la séance

Il est
PROPOSÉ PAR le conseiller Monsieur François Séguin
APPUYÉ PAR le conseiller Monsieur Paul Dumoulin
ET RÉSOLU à l'unanimité des conseillers présents

QU'à 19 h 21 la séance soit levée.

« ADOPTÉE »

VILLE DE VAUDREUIL-DORION

Guy Pilon, maire

Jean St-Antoine, avocat, OMA
Greffier